

DÉPARTEMENT
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations de Conseil Municipal
Séance du 14 octobre 2015

ARRONDISSEMENT
TOURS

L'AN deux mil quinze

MAIRIE
La Membrolle-sur-Choisille

Le quatorze octobre à 20 heures 00,

Le Conseil municipal de la Commune de la Membrolle-sur-Choisille, dument convoqué le 9 octobre 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MARAIS, Maire

Présents : MM MARAIS – SALAÜN – FLEUREAU – Mmes GATESOUBE DUPONCHEL – DESOUCHES – MM BARBIER - BOIGEGRAIN – Mmes POTEL – PACAUD – LAMIRAULT – CAILLEAU - MM DUPUET – CHIMIER – AUCLERC – Mmes HEIN – DABAN-SIGRIST – PERRETIER – M. BARDET – Mmes THIOT – PLAISE - AUGIER

Pouvoirs : M. SIROT à Mme AUGIER

Nbre de Membres en exercice : 23
Nbre de Présents : 22
Nbre de suffrages exprimés : 21

Objet de la Délibération :

DEL14102015-06

TARIF DE LOCATION DE MATERIEL MUNICIPAL AUX PARTICULIERS

En complément de la délibération du 16 septembre dernier et suite aux échanges lors du dernier Conseil municipal, il est proposé de fixer un tarif « forfait week end » couvrant la période du samedi au dimanche, que le montage ait lieu le vendredi ou le samedi matin, et le démontage le lundi matin ou l'après-midi, cette date pouvant varier en fonction des contraintes de planning des agents.

Entendu l'exposé de Mme DUPONCHEL,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions,

- **Fixe** les tarifs de location des matériels municipaux aux particuliers pour l'organisation de manifestations à caractère privé en complément des tarifs votés lors de la séance du 16 septembre dernier comme suit :

1 barnum 8 m X 5 m : forfait Week-End : 150 €

1 barnum 3 m X 3 m : forfait Week-End : 75 €

L'ensemble 1 table et 2 bancs : forfait Week-End : 7.50 €

- **Précise** qu'un chèque de caution de 500 € sera demandé. Pour toute détérioration, le coût de remplacement ou de réparation sera facturé au particulier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701519-20151014-DEL14102015_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2015

Publication : 15/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE,
Sébastien MARAIS

